

CARMAT fait un point sur la procédure de redressement judiciaire en cours

Paris, le 15 octobre 2025 - 7h30 (CEST)

CARMAT (FR0010907956, ALCAR, éligible PEA-PME), concepteur et développeur du cœur artificiel total le plus avancé au monde (la « **Société** » ou « **CARMAT** »), visant à offrir une alternative thérapeutique aux malades souffrant d'insuffisance cardiaque biventriculaire avancée, fait aujourd'hui un point sur la procédure de redressement judiciaire en cours.

Point sur la procédure de redressement judiciaire

A l'issue d'un processus d'appel d'offres lancé dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire, ouverte le 1^{er} juillet 2025 par le Tribunal des activités économiques de Versailles (le « Tribunal »), l'administrateur judiciaire avait reçu, le 31 juillet 2025, une offre de reprise en plan de cession (« l'Offre ») émanant de la société HOUGOU, « family office » de M. Pierre Bastid (le « Repreneur »), président du conseil d'administration de CARMAT et actionnaire à hauteur d'environ 17% de la Société.

Lors de l'audience du 30 septembre 2025, le Tribunal avait constaté que cette Offre n'était pas recevable, l'ensemble des conditions suspensives, et notamment celle relative à l'obtention des financements nécessaires à la reprise, n'ayant pas été levées.

L'administrateur judiciaire avait par conséquent déposé auprès du Tribunal une requête en vue de solliciter la conversion de la procédure de redressement judiciaire en liquidation judiciaire, qui devait être examinée par le Tribunal lors d'une audience qui s'est tenue le 14 octobre 2025.

Lors de cette audience, le Tribunal a décidé le renvoi de l'examen de cette requête aux fins de conversion de la procédure de redressement judiciaire en liquidation judiciaire, au 25 novembre 2025. Par conséquent, le redressement judiciaire en cours se poursuit.

Les éventuels repreneurs ou investisseurs ont désormais jusqu'au 3 novembre 2025 pour déposer auprès de l'administrateur judiciaire de nouvelles offres (les « Nouvelles Offres »), qui seront, le cas échéant, examinées lors de l'audience fixée au 25 novembre 2025.

La Société attire l'attention sur le fait qu'il n'y a, à ce stade, aucune assurance que de Nouvelles Offres seront déposées, puis retenues par le Tribunal à l'issue de l'audience fixée au 25 novembre 2025. Si aucune Nouvelle Offre n'aboutit, il est quasiment certain que CARMAT fera l'objet d'une liquidation judiciaire et que ses activités cesseront. Dans ce cas, il est hautement probable que les actionnaires de CARMAT subiront la perte intégrale de leur investissement, tandis qu'une grande partie de ses créanciers subiront une perte très significative pouvant porter sur l'intégralité de leurs créances.

Si, en revanche, une Nouvelle Offre est *in fine* retenue par le Tribunal, tout ou partie des activités de la Société pourraient se poursuivre, soit au sein de CARMAT, soit au sein d'une nouvelle entité. Dans l'hypothèse de la poursuite des activités dans une nouvelle entité, CARMAT fera l'objet d'une liquidation judiciaire et, compte tenu du niveau de passif de la Société, il est hautement probable que dans ce cas également, ses actionnaires subiront la perte intégrale de leur investissement, tandis qu'une grande partie des créanciers de CARMAT subiront une perte très significative pouvant porter sur l'intégralité de leurs créances.

Il est rappelé que si CARMAT devait être l'objet d'une liquidation judiciaire, elle serait amenée à solliciter auprès d'Euronext la radiation de ses actions.



Prochaines étapes

Le cours de l'action CARMAT (ISIN : FR0010907956, Mnémonique : ALCAR) reste suspendu.

Un nouveau communiqué de presse sera publié par la Société à l'issue du nouveau délai d'appel d'offres qui s'achèvera le 3 novembre 2025.

D'ici là, afin de limiter sa consommation de trésorerie, CARMAT poursuit ses activités à minima, en se concentrant sur le support des patients qui bénéficient actuellement du cœur artificiel Aeson®.

En tout état de cause, CARMAT fait du support de ces patients sa priorité, et s'efforcera donc de faire en sorte que celui-ci soit assuré même en cas de liquidation judiciaire sans poursuite d'activité.

•••

A propos de CARMAT

CARMAT est une société Medtech française qui conçoit, produit et commercialise le cœur artificiel Aeson®. La Société ambitionne de faire d'Aeson® la première alternative à la transplantation cardiaque et apporter ainsi une solution thérapeutique aux patients souffrant d'insuffisance cardiaque biventriculaire avancée, confrontés au manque notoire de greffons humains disponibles. Premier cœur artificiel physiologique au monde à être à la fois hautement hémocompatible, pulsatile et auto-régulé, Aeson® pourrait sauver chaque année des milliers de patients en attente d'une greffe cardiaque. Le dispositif offre aux patients qualité de vie et mobilité grâce au système d'alimentation externe ergonomique et portable, relié en permanence à la prothèse implantée. Aeson® est commercialement disponible dans l'indication de « pont à la transplantation » dans l'Union-Européenne et dans les autres pays qui reconnaissent le marquage CE. Aeson® est également actuellement évalué dans le cadre d'un essai clinique de faisabilité aux Etats-Unis. Fondée en 2008, CARMAT est implantée en région parisienne avec son siège social de Vélizy-Villacoublay et un site de production à Bois-d'Arcy. La Société s'appuie sur les talents d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 200 personnes hautement spécialisées. Elle est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (Mnémo : ALCAR / ISIN : FR0010907956).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.carmatsa.com et suivez nous sur LinkedIn.

CARMAT Stéphane Piat Directeur général

Pascale d'Arbonneau
Directeur général adjoint
Directeur administratif et financier

Tél.: 01 39 45 64 50 contact@carmatsas.com

NewCap Relations Presse

Nicolas Merigeau Arthur Rouillé

Tél.: 01 44 71 94 98 carmat@newcap.eu





Libellé : CARMAT ISIN : FR0010907956 Mnémonique : ALCAR

Avertissements

Le présent communiqué et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions CARMAT dans un quelconque pays.

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives de la Société relatives à ses objectifs et perspectives. Ces déclarations prospectives reposent sur les estimations et anticipations actuelles des dirigeants de la Société et sont soumises à des facteurs de risques et incertitudes, dont ceux décrits dans son document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité

NewCap

Communication financière et Relations Investisseurs

Dusan Oresansky Jérémy Digel

Tél: 01 44 71 94 92 carmat@newcap.eu



des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro D.25-0345 (le « **Document d'Enregistrement Universel 2024** »), disponible sans frais sur les sites Internet de CARMAT (www.carmatsa.com/fr/) et de l'AMF (www.amf-france.org).

L'attention des lecteurs est tout particulièrement attirée sur le fait que la Société CARMAT fait actuellement l'objet d'une procédure de redressement judiciaire (ouverte le 1er juillet 2025) et que compte tenu de l'évolution de celle-ci, la Société est exposée à une risque très élevé de liquidation judiciaire et de cessation de ses activités, y compris à brève échéance. La Société est également soumise à d'autres risques ou incertitudes, tels que sa capacité à mettre en œuvre sa stratégie, le rythme de développement de ses ventes, le rythme et les résultats des essais cliniques en cours ou prévus, l'évolution technologique, l'évolution de l'environnement concurrentiel et de la réglementation, les risques industriels et tous les risques liés à la gestion de la croissance de la Société. Les déclarations prospectives mentionnées dans le présent communiqué pourraient ne pas être atteintes en raison de ces éléments ou d'autres facteurs de risques et d'incertitude inconnus ou qui ne sont pas considérés par la Société comme importants et spécifiques à ce jour.

Aeson® est un dispositif médical implantable actif commercialement disponible dans l'Union-Européenne et autres pays reconnaissant le marquage CE. Le cœur artificiel total Aeson® est destiné à remplacer les ventricules du cœur natif et est indiqué en tant que pont à la transplantation chez les patients souffrant d'insuffisance cardiaque biventriculaire terminale (classes Intermacs 1-4) qui ne peuvent pas bénéficier d'une thérapie médicale maximale ou d'un dispositif d'assistance ventriculaire gauche (LVAD) et qui sont susceptibles de bénéficier d'une transplantation cardiaque dans les 180 jours suivant l'implantation. La décision d'implantation et la procédure chirurgicale doivent être exécutées par des professionnels de santé formés par le fabricant. La documentation (manuel du clinicien, manuel du patient et livret d'alarmes) doit être lue attentivement pour connaître les caractéristiques d'Aeson® et les informations nécessaires à la sélection du patient et à une bonne utilisation (contre-indications, précautions, effets secondaires) d'Aeson®. Aux États-Unis, Aeson® est actuellement exclusivement disponible dans le cadre d'un essai clinique de faisabilité approuvé par la Food & Drug Administration (FDA).